



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

### **DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Frédéric Clément, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	44 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. François Eugster, Marc Buntschu, Serge Ducret, Alexandre Dupasquier, Jacques Dietrich et Jean Pythoud
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	7 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSEES</b>	Mmes Erika Schnyder et Belkiz Balçin

#### **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Planification financière 2021-2025
6. Message de la Commission financière au Conseil général relatif à la reconduction de l'organe de révision
7. Message relatif à la modification de l'art.30 al. 2 let. a des statuts du Réseau Santé Sarine RSS
8. Postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public  
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Postulat N° 020 déposé par MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation  
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Postulat N° 021 déposé par M. François Grangier (PLR) au sujet d'un soutien complémentaire aux associations culturelles et sportives  
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

11. Fusion : Etat des discussions

12. Divers

**M. Frédéric Clément**, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, M. le Vice-syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme et M. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent sur internet, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue pour la poursuite de notre séance.

Pour ce soir, je dois excuser pour le Conseil général les personnes suivantes :

- MM. François Eugster, Marc Buntschu, Serge Ducret, Alexandre Dupasquier, Jacques Dietrich et Jean Pythoud.
- Ainsi que Mmes Erika Schnyder et Belkiz Balçin pour le Conseil communal.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents.

- Nous sommes 44 Conseillers généraux présents.

**M. Frédéric Clément**, Président. Sans plus attendre, passons à la suite de notre ordre du jour, à savoir le point 5.

## **5. Planification financière 2021-2025**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je rappelle que la planification financière n'est pas soumise au vote mais uniquement sujette à discussion. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à la Commission financière, Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, sur la planification financière 2021-2025.

A la lecture de cette planification pour les 5 prochaines années, la Commission financière, bien qu'elle n'ait pas de préavis à donner, entend faire les commentaires suivants :

La Commission financière rend attentif au fait que certains indicateurs au niveau des finances communales sont, en l'état des connaissances et des projections, au rouge. La planification 2021-2025 montre en effet une forte augmentation de l'endettement qu'il faudra contenir d'une manière ou d'une autre.

Dans la mesure où nous approchons la fin de la Législature, il ne paraît pas rationnel de lancer maintenant de grandes réflexions. Il s'avère en effet avant tout nécessaire que les solutions trouvées, sur la base d'une analyse plus poussée et d'informations plus récentes, puissent être portées et concrétisées dans les budgets futurs par les nouvelles autorités politiques qui seront élues. Au vu du contexte, il sera impératif pour le nouveau Conseil communal d'analyser immédiatement l'état des finances au printemps en vue de l'élaboration du budget 2022. Les comptes 2020 le renseigneront déjà en partie sur les premières conséquences réelles de la réforme fiscale et les effets négatifs de la pandémie sur les finances communales.

Pour endiguer cette situation financière qui apparaît comme critique selon les prévisions basées sur les données actuelles, des mesures devront, selon toute vraisemblance, être prises. Celles-ci pourraient aller jusqu'à une augmentation du taux de l'impôt et/ou une réduction des prestations. L'idée de faire appel à un expert externe ou de créer un poste de contrôleur de gestion communal pour traquer les charges non liées est une des pistes à étudier selon certains membres de la Commission financière. Toutefois, il faut garder en mémoire que la marge de manœuvre du Conseil communal pour réduire les dépenses courantes est moindre, comme le groupe de travail PF17 a pu le constater. Quant aux dépenses d'investissements qui plombent la planification financière 2021-2025, elles concernent avant tout des investissements conséquents pour la plupart routiers ou de mobilité, qui proviennent de choix politiques et pour lesquels nous ne sommes pas les seuls décideurs.

L'appui de notre fiduciaire très expérimentée dans le domaine des finances communales sera un précieux soutien dans l'analyse de cette situation.

**M. Frédéric Clément**, Président. J'ouvre la discussion générale et je donne la parole au Conseil général. M Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Conseiller général. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne s'est rencontré le 2 décembre 2020 pour discuter de la planification financière 2021 - 2025.

Les membres ont pris acte que le résultat, c'est-à-dire les produits de fonctionnement moins les charges de fonctionnement, aboutira à une perte d'environ 5.6 millions de francs pour 2021, et une perte entre 2 et 3 millions de francs pour les années 2022 à 2025.

En parallèle, la Commune prévoit de se lancer dans un important programme de construction routière. Le plan prévoit d'investir un montant d'environ 52 millions de francs pour la construction de routes entre 2021 et 2025. Pour éviter tout malentendu, nous parlons explicitement du chapitre 6150 « Routes communales et génie-civil », les dépenses pour le chapitre 6220 « Service des transports publics » ne sont pas incluses dans ce montant.

Malgré la participation financière du Canton et de l'Agglomération aux coûts de ces projets, plus de 35 millions de francs, les coûts de 52 millions de francs resteront à la charge de la Commune.

Ces investissements auront comme conséquence que l'endettement net de la Commune augmentera de 66 millions de francs en 2020 à presque 137 millions de francs en 2025. Les intérêts annuels liés aux dettes augmenteront de CHF 930'000.00 en 2020 à CHF 1'520'000.00 en 2025, ce qui correspond à une augmentation CHF 590'000.00.

Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne considère que chaque habitante et habitant de notre Commune a le droit de profiter d'une bonne infrastructure de transport, indépendamment du fait qu'elle ou qu'il se déplace à pied, en vélo, en transport public ou au moyen de transport individuel motorisé.

Il rappelle pourtant qu'il y a d'autres aspects qui sont tout aussi importants que l'infrastructure routière et pour lesquels le parti socialiste s'engage, tels que les écoles, les crèches, la santé publique, la culture, le sport, l'aide sociale et l'aide au logement.

Il ne faudrait pas pénaliser ces domaines pour financer des programmes de constructions routières. Dès lors, le parti socialiste de Villars-sur-Glâne invite le Conseil communal de mener une réflexion approfondie concernant les investissements routiers et les dépenses de la Commune en général dans sa nouvelle composition après les élections de mars 2021.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je remercie le Conseil communal pour nous avoir donné connaissance de ce document. Nous pouvons passer au point 6 de notre ordre du jour.

## **6. Message de la Commission financière au Conseil général relatif à la reconduction de l'organe de révision**

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Selon l'article 98 al. 1 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980, le Conseil général désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière.

En date du 5 octobre 2017, le Conseil général a choisi la fiduciaire Core SA, route des Arsenaux 41, à Fribourg, comme nouvel organe de révision, après un appel d'offres de gré à gré sans concurrence lancé en juin de la même année par la Commission financière.

Le mandat s'étendait sur 3 ans, pour un montant annuel de CHF 18'000.- + TVA, avec reconduction possible en cas de satisfaction.

Au terme de ces 3 ans, la Commission financière propose au Conseil général de reconduire le mandat octroyé à la fiduciaire Core SA pour une période de 3 ans encore, selon la possibilité offerte par la législation cantonale d'une reconduction jusqu'à 6 ans consécutifs. La prolongation de ce mandat est proposée aux mêmes conditions et au même tarif annuel pour les 3 ans à venir. La poursuite du mandat avec la société Core SA permettra d'assurer une continuité dans la révision des comptes communaux notamment avec l'introduction de MCH2 et les nouvelles exigences en découlant. Compte tenu de la grande qualité du travail accompli par cette fiduciaire déjà durant les 3 années d'exercices comptables et l'excellente collaboration entre cette dernière aussi bien avec le Service des finances que la Commission financière, la poursuite du mandat sur 3 ans encore permettra de travailler sereinement dans le long terme et d'appréhender au mieux les défis qui attendent les organes communaux.

Au vu de ces éléments, la Commission financière propose au Conseil général de reconduire le mandat en faveur de la société Core SA, pour une période de 3 ans, aux mêmes conditions et au même tarif annuel de CHF 18'000.- + TVA.

**M. Frédéric Clément**, Président. Y a-t-il des interventions à ce propos au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le choix de la Commission financière sont priés de le manifester par main levée.

**Le choix de la Commission financière de reconduire le mandat de révision à la fiduciaire Core SA pour une période de trois ans aux mêmes conditions et au même tarif est approuvé à l'unanimité**

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Message relatif à la modification de l'art. 30 al. 2 let. a des statuts du Réseau Santé Sarine RSS**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, en charge du dossier.

La Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement l'augmentation de la limite d'endettement prévue à l'article 30 al.2 let. a desdits statuts justifiée par les dépenses d'investissements d'ici fin 2023.

La Commission financière a pris note que la part de notre Commune, estimée à CHF 7'697'836.- pour les investissements planifiés, ne seront dus et inscrits dans les comptes communaux uniquement si la Commune en venait un jour à quitter le RSS. Par contre, dans l'intervalle, elle figurera dans les engagements hors bilan de la Commune et sera prise en considération dans le calcul du ratio de l'endettement par habitant.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Vous avez certainement pu lire le message et ses annexes, je ne vais donc pas prolonger là-dessus.

Je rappelle uniquement que l'objet du message qui vous est présenté ce soir a été approuvé par l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine en date du 25 septembre 2019.

Si la modification de l'article 30 alinéa 2 lettre a des Statuts du RSS est acceptée par les 3/4 des Communes dont la population est supérieure aux 3/4 de la population de toutes les communes membres du RSS, cela permettra au Réseau d'augmenter la limite d'endettement de 30 à un maximum de 60 millions de francs, afin d'affronter les investissements prévus ces prochaines années qui ne pourront être financés que par l'emprunt.

Le principal investissement concerne la rénovation du Home médicalisé du district de la Sarine à Villars-sur-Glâne pour une somme devisée, en 2019, à 48,6 millions de francs. Un chiffre qui peut, comme c'est le cas dans de tels grands projets, encore évoluer. Un montant conséquent qui fera d'ailleurs l'objet d'une votation au niveau du District, et qui aura lieu selon la planification actuelle, le 26 septembre 2021.

Aujourd'hui, on peut dire que le HMS, dont la construction remonte à 1984, soit à il y a 36 ans, excepté un agrandissement en 2008, est un vieux gros bateau qui prend de l'eau de toute part, au sens propre comme au figuré, et nécessite urgemment une rénovation conséquente qui comprend également la démolition d'une partie de l'existant et sa reconstruction. Cette rénovation consentira au HMS de passer de 110 à 142 places.

Dès lors, pour permettre ces investissements et aller de l'avant, le Conseil communal vous propose d'adopter la modification de l'article 30 al. 2 let. a des Statuts du Réseau Santé Sarine. Je vous remercie et je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Frédéric Clément**, Président. Etant donné qu'il n'y a pas d'intervention de la part du Conseil général, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la modification de l'art.30 al. 2 let. a des statuts du Réseau Santé Sarine RSS le manifestent par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Il nous reste trois postulats que nous allons traiter dans leur ordre d'arrivée. Ils ont tous été préavisés comme étant recevables par le Bureau selon l'article 53 al. 2 de notre Règlement. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

**8. Postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole aux auteures du postulat. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. En matière d'éclairage public, l'action des collectivités publiques s'est concentrée ces dernières années sur des mesures destinées à économiser l'énergie, avec, il est vrai, des économies financières substantielles à la clé.

Qu'en est-il de la pollution lumineuse ?

Entre 1994 et 2012, les émissions lumineuses ont doublé en Suisse. Celles-ci ont continué d'augmenter ces dernières années.

On sait qu'un excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants tant sur la vie de l'homme que sur la vie de nombreuses espèces animales ou végétales. On estime par exemple à 10 millions le nombre d'insectes qui meurent chaque nuit d'été en moyenne en Suisse. Ils se grillent sur les néons, s'affolent et deviennent des proies faciles pour leurs prédateurs naturels, notamment les chauves-souris.

Selon les informations en ma possession, l'extinction de l'éclairage public nocturne dans notre Commune est techniquement réalisable, à moindres coûts.

Il s'agit de repenser l'éclairage public et je vous invite, avec Mme Marie-Hélène Brouchoud, à soutenir notre postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Le Conseil communal s'est penché sur ce postulat et vous invite à le soutenir. Effectivement, nous avons eu, il y a quelques années, une politique d'assainissement du matériel de l'éclairage et la question de l'extinction partielle pendant la nuit durant des horaires à définir se pose. Ce sont des mesures qui ont déjà été mises en place dans d'autres communes. Ce sera important de réfléchir à une solution pour Villars-sur-Glâne en y intégrant la population et les quartiers pour étudier la faisabilité. On sait qu'il y a

des systèmes de détection des mouvements qui sont parfois complexes à mettre en place quand il y a de la végétation. Il y a toute une démarche à faire. Nous remercions les postulantes de cette motivation à l'intention du Conseil communal afin qu'il étudie la possibilité de mettre en place une réflexion dans ce domaine.

Encore une fois, le Conseil communal vous invite à soutenir ce postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil général. Mme Bernhard.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL soutient ce postulat et vous invite à prendre connaissance du rapport sur l'éclairage public qui a été présenté dans le bulletin communal du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Il y a dix ans, le Conseil communal a essayé de trouver des moyens de baisser la pollution lumineuse mais apparemment les travaux n'ont pas été entrepris. Dès lors, ce postulat est le bienvenu.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. A titre personnel, je vous invite également à soutenir ce postulat. Juste une petite impulsion pour le Conseil communal par rapport au traitement de ce postulat pour autant qu'il soit accepté. Les Services industriels de Genève (SIG) ont mis sur pied depuis quelques années un plan de traitement de l'éclairage public qui a notamment fait l'objet d'un article dans « Le Temps » il y a deux semaines. Je me ferai un plaisir de transmettre l'article au Chef de dicastère. Je suggère de prendre contact avec les SIG qui ont un très bon projet qui court depuis une dizaine d'années et a été primé par plusieurs prix européens.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Je suppose, étant donné l'enthousiasme général, que ce n'est pas la peine de demander aux auteures du postulat si elles le maintiennent. Je propose donc de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 019 au Conseil communal le manifestent par main levée.

***La transmission du postulat n° 019 au Conseil communal est acceptée à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

**9. Postulat N° 020 déposé par MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation**

**M. Frédéric Clément**, Président. Est-ce que les auteurs souhaitent donner des informations complémentaires ? M. Portmann.

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Mon collègue de parti, M. Vanya Karati, l'a rappelé hier soir, l'aide au logement occupe cet hémicycle depuis plusieurs années. Si les modifications apportées au règlement communal, adoptées hier soir, permettent de poser les premiers jalons d'une nouvelle stratégie, il nous semble important que le Conseil communal puisse étudier un projet concret.

Par conséquent, notre postulat invite le Conseil communal à se pencher sur la possibilité de construire un immeuble comprenant des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec des locaux pour accueillir une crèche et un centre d'animation. Les questions intergénérationnelles et de mixité sociale sont des défis importants pour notre Commune. Lier notre nouvelle politique de logement aux besoins avérés, de nouveaux locaux pour une crèche et un centre d'animation en particulier dans le quartier de Cormanon permettrait d'y apporter une nouvelle réponse. L'ensemble du groupe PDC vous invite à transmettre ce postulat au Conseil communal.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil communal. Mme Rey.

**Mme Alizée Rey**, Conseillère communale. Comme déjà évoqué hier soir, je vous invite, au nom du Conseil communal, à soutenir ce postulat. Cela permettra de mettre un peu de pression au Conseil communal qui vous présentera un rapport d'ici le mois de juin relatif à ce postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil général. Mme Polito.

**Mme Véronique Polito Schmidt**, Conseillère générale. Le groupe PS soutient le contenu de ce postulat, d'autant plus qu'il reprend en partie les suggestions qu'il avait formulé lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2020. Je répète les idées formulées par le parti socialiste, à savoir :

- La construction d'un immeuble à logements coopératifs sur le terrain anciennement dévolu à la nouvelle administration communale avec des logements, une crèche et un local pour l'animation ;
- la construction d'un immeuble pour les seniors non loin du garage Nicoli avec une proximité forte intéressante avec le Home des Martinets ;
- un autre terrain pertinent pourrait servir de logements coopératifs en-dessous de l'Ecole de Cormanon.

Comme la première proposition a su convaincre nos collègues, MM. Portmann et Karati, les deux autres propositions sauront peut-être en inspirer d'autres, notamment notre futur Conseil communal.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
Mme Bernhard.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale. Contrairement au postulat de Mmes Defferrard et Brouchoud, je suis contre ce postulat. Ce n'est pas la tâche d'une commune de construire, elle-même un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal. La solution qu'a proposé, hier soir, Mme Uehlinger, me semble beaucoup plus adaptée pour atteindre le but de l'aide indirecte au logement. Je vous invite à refuser ce postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que les auteurs du postulat maintiennent leur demande ?

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général, répond par l'affirmatif.

**M. Frédéric Clément**, Président. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 020 au Conseil communal le manifestent par main levée.

***La transmission du postulat n° 019 au Conseil communal est acceptée par 33 oui, 7 non et 4 abstentions***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

**10. Postulat N° 021 déposé par M. François Grangier (PLR) au sujet d'un soutien complémentaire aux associations culturelles et sportives**

**M. Frédéric Clément**, Président. Est-ce que l'auteur du postulat souhaite donner des informations complémentaires ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, chers collègues et également le Conseil communal, d'avoir soutenu, hier soir, mes propositions d'augmentations de moyens financiers en faveur des associations culturelles et sportives.

En effet, le budget présenté était nettement insuffisant et je ne connaissais pas les teneurs de ce budget, il y a deux mois, lorsque j'ai déposé mon postulat.

Je peux dire que le 90% du postulat est ainsi réglé. Je ne vais tout de même pas le retirer car il reste deux éléments importants que je souhaite voir régler par le Conseil communal :

1. Savoir de quelles manières le Conseil communal souhaite attribuer les montants à dispositions aux diverses associations, soit éventuellement par des consultations des commissions concernées (culture et sports) ou une autre solution ;
2. Je pense qu'il est indispensable d'aborder également la Paroisse de Villars-sur-Glâne qui est plus proche de certaines sociétés, notamment celle des scouts ou celle des chœurs de notre Commune afin que la Paroisse participe également à l'effort commun en octroyant des montants en supplément de ceux votés hier soir. Il est important à mon avis qu'aucune association ne soient mises de côté et que les efforts soient coordonnés par des mesures discutées par les deux Conseils.

Avec ces arguments, je vous remercie ce soir d'accepter la transmission de mon postulat afin d'avoir des réponses claires de notre Conseil communal et surtout une coordination générale de la distribution de ces montants.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je réitère, à l'instar de M. Grangier, nos remerciements pour votre soutien aux associations culturelles et sportives. Au sujet des deux points relevés par M Grangier, pour le premier, nous avons déjà pris contact, lors de la 1<sup>ère</sup> vague, avec les différentes sociétés importantes de notre Commune qui ont pu faire face, comme l'a mentionné hier soir M. Grangier, aux difficultés financières de cette année.

Pour 2021, c'est le grand point d'interrogation et cet automne déjà, nous avons eu des questions de la part de différents présidents de club et autres et qui, effectivement, avaient à juste titre, des questions concernant leur société en 2021 tout en espérant, bien entendu, que tout cela ne s'aggrave pas. La Commune, grâce à votre décision de hier soir, pourra faire face aux demandes. Avec la Commission culturelle et celle des sports, nous devons régler les différentes demandes et pour cela, je soumettrai au Conseil communal un règlement qui sera très simple pour ne pas démotiver les sociétés à présenter leur demande de soutien en cas de difficultés.

Pour le deuxième point, la Commune a de bons contacts avec la Paroisse de Villars-sur-Glâne, surtout au niveau culturel, je pense aux Concerts de l'Avent.

Au niveau sportif, nous rentrerons en matière avec les clubs pour les différents points positifs relevés par M Grangier, notamment du travail fait par les sociétés sportives dans le cadre de la Commune.

Le Conseil communal soutien ce postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil général. M. Moret demande une interruption de séance.

La séance est interrompue de 20h13 à 20h19.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je redonne la parole au Conseil général. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Notre groupe soutient l'esprit de ce postulat comme nous l'avons fait hier lors du budget. Par contre, aujourd'hui, nous ne soutiendrons pas ce postulat pour des raisons d'efficience. Le but du postulat, comme nous l'a rappelé M. Grangier,

est déjà atteint actuellement. Hier, encore nous aurions pu soutenir ce postulat mais actuellement, le Conseil communal a toutes les aptitudes pour réagir et mettre en place les objectifs de ce postulat.

Un postulat est une artillerie lourde que le Conseil général a à sa disposition. Comme le rappelle souvent la droite, il y a une bureaucratie assez importante qui se cache derrière les postulats.

Dans ce cas-là, nous demandons de faire confiance au Conseil communal qui utilisera à bon escient la possibilité que nous lui avons donnée. Je suis certain que le Conseil communal fera un rapport pour nous expliquer comment il a distribué cet argent et surtout, l'argument le plus important, pouvoir permettre au Conseil communal une aide rapide et directe dans l'esprit de notre décision et de ne pas devoir attendre les conclusions d'un rapport avant de pouvoir distribuer cet argent. Les prochaines séances du Conseil général auront lieu en février et en mai 2021 et il serait dommageable que le Conseil communal soit obligé d'attendre de pouvoir nous transmettre les conclusions du rapport avant de pouvoir vraiment distribuer cet argent.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de refuser ce postulat qui, dans son esprit, nous enchante tous.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
Mme Bernhard.

**Mme Irène Bernhard**, Conseillère générale. Je voudrais rendre attentif le groupe Verts-PCS qu'il n'y a pas seulement le soutien complémentaire aux associations que nous avons voté hier, mais aussi une collaboration à la création d'un fond commun avec la Paroisse de Villars-sur-Glâne. Il y a deux aspects dans ce postulat, le premier a été voté hier et l'autre se sont des discussions avec la Paroisse pour une collaboration commune et ceci n'a pas été voté hier. Je vous invite à repenser votre décision et à soutenir ce postulat.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai bien entendu les arguments de M. Schmidt concernant ce postulat. Nous n'allons pas en discuter des heures, c'était simplement pour, comme Mme Bernhard l'a dit, cadenciser ce qui a été décidé hier soir. Vous avez aussi parlé de bureaucratie. Je ne pense pas que c'est ce postulat qui va prendre le plus de temps et d'argent, contrairement à bien d'autres qui ont été votés. Si ce postulat était venu d'autres

personnes de l'autre hémisphère de cette salle, il aurait sans autre, certainement, été soutenu ce soir.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que l'auteur du postulat maintient sa demande ?

**M. François Grangier**, Conseiller général. Répond par l'affirmatif.

**M. Frédéric Clément**, Président. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 021 au Conseil communal le manifestent par main levée.

***La transmission du postulat n° 021 au Conseil communal est refusée par 20 non, 19 oui et 5 abstentions***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour qui devrait être assez bref.

## **11. Fusion : Etat des discussions**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à M. Nicolas Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Je prends la parole au nom de Mme Balçin qui avait préparé ce message et qui ne peut pas être là ce soir.

Par rapport à la fusion, il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que le calendrier a été modifié et que différentes étapes ont été reportées dans le temps.

En raison du Covid-19, le COPIL de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg s'est vu contraint, en mars 2020, d'annuler les soirées d'information prévues dans les différentes communes impliquées. Ces soirées avaient pour objectif d'informer la population sur le concept de fusion du Grand Fribourg soumis à un vote consultatif le 17 mai 2020. Ainsi, le vote consultatif initialement prévu le 17 mai 2020 a été reporté au 26 septembre 2021 et la nouvelle commune entrerait en fonction au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Je peux encore vous

dire que les deux prochaines séances de l'Assemblée constitutive auront lieu le 27 janvier 2021 et le 21 avril 2021.

**M. Frédéric Clément**, Président. J'ouvre la discussion, M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Je n'ai pas de marque particulière sur ce qui a été dit mais je souhaiterais revenir sur l'envoi du « Journal de la fusion » que toutes les boîtes aux lettres de la Commune ont reçu.

Concernant la première page, je souhaite d'emblée, au nom du Comité du PLR de Villars-sur-Glâne, une nouvelle fois nous distancier des propos de M. Jean-Daniel Wicht. Certes, M. Jean-Daniel Wicht est député PLR, mais il habite depuis peu dans notre Commune et a bien d'autres intérêts professionnels prédominant à défendre cette fusion. Son enthousiasme pour la fusion n'est en aucun cas la position du PLR de Villars-sur-Glâne, bien au contraire.

Pour ce qui est de la 2<sup>ème</sup> page, où nous pouvons lire les propos de Mme Alizée Rey, Conseillère communale, j'aurais trois questions à poser au Conseil communal :

1. Est-ce que le Conseil communal a pris officiellement position sur le sujet de la fusion et a délégué Mme Rey afin de transmettre son message ? Dans ce cas, je pense que le Conseil général serait heureux de connaître cette position.
2. Si le Conseil communal n'a pas pris officiellement position, est-ce que le Conseil communal a au moins validé le texte soumis à notre population au travers de ce journal ?
3. Dans le cas d'une réponse négative aux deux premières questions, est-ce qu'il y aurait sujet à ce que le Conseil communal se saisisse d'une rupture de collégialité par rapport à ce texte ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses que j'espère précises, car le sujet est d'importance et il est indispensable que notre population soit précisément au courant sur la position de notre Commune et éventuellement sur le futur à donner à ce texte.

**M. Frédéric Clément**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Rey.

**Mme Alizée Rey**, Conseillère communale. J'ai pris bonne note de vos questions. Le journal de la fusion est un journal de l'Assemblée constitutive qui a été distribué dans les boîtes aux

lettres de toutes les communes impliquées dans le processus de fusion. A chaque fois, il y a une interview de la Conseillère ou du Conseiller communal qui siège au COPIL. A ce moment-là, je siégeais au COPIL pour remplacer Mme Balçin. J'ai donc répondu à cette interview en tant que membre du COPIL en essayant de présenter les éléments de manière neutre avec les chances et les points de vigilance par rapport à cette fusion.

Je n'ai pas parlé au nom du Conseil communal. Ce dernier ne s'est pas encore prononcé et le fera en temps voulu c'est-à-dire avant le votre consultatif. Il est vrai que d'un point de vue présentation du journal, cela pouvait prêter à confusion.

Le texte n'a pas été soumis au Conseil communal avant sa publication. Néanmoins, il a été soumis à Mme la Syndique qui l'a validé.

Concernant la question de rupture de collégialité, il faudrait se renseigner auprès de la Préfecture, mais comme je vous l'ai dit, j'ai parlé en tant que membre du Comité de pilotage et non au nom du Conseil communal.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au dernier point.

## **12. Divers**

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous voici arrivés à nos chers divers qui sont très souvent les plus intéressants de tous car c'est le moment préféré de celles et ceux qui ont dû ronger leur frein dans le carcan de l'institutionnel en attendant de pouvoir enfin livrer ce qu'ils ont sur le cœur. A qui puis-je donner la parole ? M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. Merci de me donner l'occasion de vous transmettre ce que j'ai sur le cœur. Les communes ont un rôle à jouer dans les réponses à apporter face aux enjeux climatiques. Elles sont les actrices prépondérantes de l'adaptation au changement climatique. Elles ont aussi de nombreuses responsabilités allant de l'aménagement du territoire à l'approvisionnement en eau potable. Ces domaines sont fortement impactés par les changements climatiques et c'est pourquoi le Canton de Fribourg souhaite accompagner les communes fribourgeoises afin de faciliter la compréhension de la thématique climatique et de

les soutenir dans leur politique climatique ainsi qu'à les encourager à initier des actions spécifiques dans ce domaine.

Afin de soutenir cette démarche au niveau communal, Mme Katharina Buchs, au nom du parti socialiste, Mme Sophie Ortner, au nom des Verts, et moi-même, au nom du Centre-Gauche PCS, avons préparé un postulat qui sera déposé ces prochains jours. Ce postulat suggère d'évaluer les mesures envisageables selon les sept axes du programme climatique cantonal.

Nous aurons l'occasion de présenter plus en détail le contenu de ce postulat ainsi que les objectifs lors de notre prochain Conseil général.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres divers ? Tel n'est pas le cas, je cède la parole à notre Vice-syndic, M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Malgré cette pandémie, nous constatons que nos institutions continuent de bien fonctionner. Au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de Noël et une belle et heureuse Nouvelle Année 2021 qui nous réservera encore des surprises. Nos vœux vont également à vos familles. Tous nos remerciements également au personnel communal pour le travail accompli avec toutes les contraintes dues au Covid-19.

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous voilà arrivés au terme de notre soirée qui conclue, de fort belle manière, ce marathon mené sur deux jours avec une deuxième étape beaucoup plus tranquille. Nous avons pu assister au cours de ce dernier Conseil général de l'historique année 2020 à une belle démonstration du pragmatisme villarois. Une proposition émanant de deux groupes à la pensée parfois diamétralement opposée qui ont su mettre de côté leur divergence pour redonner un peu d'espoir aux clubs sportifs et associations culturelles qui ont été mis à mal par la crise sanitaire.

Voilà un bel exemple de cette entente merveilleuse qui peut régner au sein de notre Conseil quand il s'agit de défendre les intérêts des habitants de Villars-sur-Glâne.

Je ne m'éterniserai pas davantage et vous souhaite à toutes et à tous de belles, chaleureuses et réconfortantes Fêtes de fin d'année. Il est temps de tourner la page d'une année difficile, pesante, que personne n'oubliera, c'est certain.

Laissez derrière vous tout ce qui a pu mal aller, les difficultés, les peines et les soucis, ne pensez qu'à demain et n'oubliez pas que derrière chaque nuage se cache toujours le soleil. Oui, il brillera à nouveau, soyez-en certain, même si certains tracts ont tendance à placer un nuage gris au-dessus des partis de gauche, tel que le flyer que j'ai trouvé dans ma boîte aux lettres cette semaine, à contrario d'un soleil mis tout à droite. Joyeux Noël, Bonne année et portez-vous bien. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 35.

Approuvé le 11.02.2021

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel ROULIN



**Le Président**

Frédéric CLEMENT

